

Saint-Joseph-de-Sorel

L'Information municipale

Chers(es) Saint-Josephois(es),

Lancement de la Politique locale des aînés

La Ville de Saint-Joseph-de-Sorel a procédé, le 3 mai dernier, au lancement officiel de sa nouvelle Politique locale des aînés et de son plan d'action 2015-2017. Le lancement de cette politique clôture une année de travail de la part de tous les intervenants menant à l'adoption de notre politique locale des aînés.

Depuis maintenant deux décennies, un changement important s'exerce dans nos municipalités. Nous savons tous que la réalité de nos aînés change collectivement et que nous devons mieux définir nos interventions. Autant à Saint-Joseph-de-Sorel qu'ailleurs, nos aînés se doivent d'être au centre de nos préoccupations.

Le Conseil municipal de Saint-Joseph-de-Sorel a comme mission de s'adapter aux nouvelles réalités de nos aînés. Notre Politique des aînés et notre plan d'action constitueront des outils indispensables à l'évolution de notre communauté.

Je tiens à remercier toutes les personnes qui se sont impliquées dans l'élaboration de notre Politique des aînés et un merci particulier est également adressé au ministère de la Famille, au Carrefour action municipale et famille ainsi qu'à la MRC de Pierre-De Saurel.

La politique locale des aînés est disponible en ligne au www.vsjs.ca et à l'Hôtel de Ville.

En mon nom et au nom du Conseil municipal, nous vous souhaitons un bel été. Profitez-en pour faire des activités dans notre région et de passer de beaux moments en famille. Soyez prudent sur les routes lors de vos déplacements.

Bon été !



Lancement de la Politique locale des aînés



Le Conseil municipal de Saint-Joseph-de-Sorel a rendu hommage à Madame Simone Bergeron, âgée de 100 ans, et participante de la démarche Municipalité amie des aînés.

SÉANCE ORDINAIRE

15-03-16 : Contrôle des animaux : La Ville adhère pour l'année 2015, à l'offre de service déposée par le « Centre animalier Pierre-De Saurel », au montant de 9 000 \$ couvrant le forfait d'une (1) cage pour chien et d'une (1) cage pour chat ainsi que tous les autres termes de ladite offre. (CP 15-03-02)

Voir Grand pour nos petits : La Ville accorde l'aide financière, demandée par l'organisme « Voir Grand pour nos petits », au montant de 5 500 \$ pour l'exercice 2015. (CP 15-03-02)

Loisirs : La Ville va probablement procéder à l'élaboration et la distribution d'un sondage à sa population concernant l'utilisation du service de loisirs de la Ville de Sorel-Tracy par le biais de la carte accès-loisir de son plan d'intégration loisir. (CP 15-03-02)

Parc du Canon – Les Forges de Sorel Cie – Protocole d'entente : CONSIDÉRANT que Les Forges de Sorel ont déposé un projet d'entente avec la Ville de Saint-Joseph-de-Sorel, conformément à la recommandation CP-14-230, dans le cadre de son aménagement du Parc du Canon pour le mois de juillet 2015;

CONSIDÉRANT que les membres du Conseil acceptent le principe des termes mentionnés par les Forges de Sorel Cie qui demeure propriétaire du terrain;

CONSIDÉRANT que les membres du Conseil veulent être autorisés à procéder éventuellement à une bonification de l'aménagement horticole et paysager;

CONSIDÉRANT que les membres du Conseil veulent manifester aux dirigeants des Forges de Sorel Cie leur souhait afin que les poteaux et lignes électriques soient relocalisés à l'extérieur du terrain du Parc du Canon et la conservation des arbres matures;

Il est proposé que la Ville de Saint-Joseph-de-Sorel accepte le principe du projet d'entente déposé par les Forges de Sorel Cie et décrit à l'annexe "B" du présent procès-verbal pour en faire partie intégrante.

QUE les Forges de Sorel Cie autorisent la Ville de Saint-Joseph-de-Sorel à procéder éventuellement, et à sa convenance, à une bonification de l'aménagement horticole et paysager dudit parc.

QUE la Ville de Saint-Joseph-de-Sorel souhaite ardemment que le projet d'enlèvement des fils électriques sur le terrain du Parc du Canon soit maintenu et intégré dans leur projet de réfection de leur réseau aérien d'alimentation électrique.

15-03-16 : 624-626, rue Montcalm et 300, rue Élisabeth : La Ville ratifie l'offre d'achat et la contre-offre au montant de 62 500 \$ faits par le procureur, Me Conrad Delisle, à Banque Laurentienne du Canada propriétaire de la propriété mentionnée ci-haut et autorise les signatures du maire et du d.g. (CP 15-03-16)

Régie Intermunicipale de l'eau : Considérant que la Ville a accepté de participer à une médiation avec un représentant du MAMOT et les membres de la Régie concernant l'avenir de la Régie Intermunicipale de l'eau Tracy, Saint-Joseph, Saint-Roch. Le Conseil propose que le conseiller juridique, Me Conrad Delisle, fasse partie de toutes les rencontres et discussions et d'impliquer, au besoin, le directeur de la Régie pour soutien technique. (CP 15-03-16)

Terrain : Le Conseil ratifie l'entente intervenue le 27 mars 2015 avec M. Jacques Danis en règlement des procédures judiciaires et il mandate la firme d'arpenteurs Lessard et Doyon pour préparer les documents cadastraux pour permettre les échanges de terrains prévus dans cette entente ainsi que la firme Stantec pour établir le tracé de la courbe à l'intersection des rues Étienne. (CP 15-03-30)



Monsieur Jean-Guy Cournoyer

siègera comme pro-maire
à compter du 6 juillet 2015

Monsieur Cournoyer a été élu conseiller pour la première fois en novembre 1995. Il est membre des comités suivants : Comité consultatif environnemental, Comité de la Fête des Bénévoles, Comité des Parcs et Loisirs, Comité de Sécurité Incendie, Comité de Protection civile Municipale.



Rénovation des salles municipales

Le Conseil municipal est fier d'annoncer à ses citoyens que les travaux de rénovation des salles municipales incluant un ascenseur et l'air climatisé débiteront au mois de juin et se poursuivront tout au long de l'été. Le contrat de réalisation du projet de réaménagement a été octroyé au plus bas soumissionnaire conforme, Construction Beaulieu & Bergeron Inc.

Le bilan local et régional

COMITÉ RÉGIONAL DE LA FAMILLE ET DES ÂÎNÉS

15-03-10 : (Olivar Gravel et Vincent Deguisse, RQF : St-Joseph, Mathieu Beauchemin et Denis Marion : Massueville; Sophie Poirier, St-Ours; Linda Cournoyer, St-David; Marie-Claude Antaya, Ste-Victoire; Luc Latraverse, Ste-Anne; Ali Durocher, St-Roch; Patricia Salvas, St-Robert; Marie-Pier Beaudoin ainsi que Véronique Massé, coordonnatrice)

Marie-Pier Beaudoin remplacera Véronique Massé au cours de son congé de maternité. Les représentants font le suivi de projets de la politique familiale : le chemin du poisson jaune; de familles en fête du 11 au 17 mai; de certifié famille, etc. Ils font aussi le suivi des projets de la politique des aînés ; révision du guide des ressources (réimpression de 5 000 copies); de la popote roulante; des enquêtes (provenant du Comité régional de la culture); du programme PAIR; des comités locaux et projet « Travailleur de milieu auprès des aînés vulnérables ».

15-05-05 : (Marie-Pier Beaudoin, coordonnatrice; Ali Durocher, St-Roch; Julie L'Homme, St-Aimé; Linda Cournoyer, St-David; Marie-Claude Antaya, Ste-Victoire; Olivar Gravel, St-Joseph; Patricia Salvas, St-Robert; Sophie Poirier, St-Ours)

Jan Heinrich du CSSS de Pierre-De Saurel et Natacha Mathieu attachée au « Regroupement pour la santé des aînés de Pierre-De Saurel » présentent le projet « Travailleur de milieu ». Il s'agit d'un projet pilote entièrement financé par la CRÉ (20 mois, jusqu'au 31 décembre 2016) pour le territoire de la MRC Pierre-de Saurel. Mme Nathacha Mathieu a été engagée pour être « travailleuse de milieu » dans deux points de service (un rural et l'autre urbain). Une conférence de presse sera présentée le 9 juin pour annoncer et expliquer le projet. Un communiqué sera rédigé prochainement pour les bulletins municipaux des municipalités pour le mois de septembre.

Le bottin des ressources pour les aînés du Bas-Richelieu « qui a été publié en 1999, réédité en 2003 et 2011 aura une 2^e édition cette année (10 000 copies).

Les responsables poursuivent la mise en œuvre de la Politique familiale : le chemin du poisson jaune (4 écoles), les familles en fête (le 16 mai), certifié famille (l'échéancier est le 9 mai) ainsi que l'espace certifié famille (un chapiteau est disponible lors de festivals, activités, etc.)

Pour ce qui est de la mise en œuvre de la Politique des aînés, nous discutons des points suivants : impression des plans d'action municipal (MADA); la popote roulante (milieu rural); appel de projets du programme d'infrastructure Québec-Municipalités amies des aînés; recommandation à la MRC d'aller de l'avant pour implanter un programme PAIR dans les municipalités rurales; bureau de la travailleuse de milieu en milieu rural. Pour terminer, nous décidons de la représentativité au colloque CAMP et du prochain (2^e) plan d'action de la politique familiale 2016-2018.

COMITÉ ZIP DU LAC SAINT-PIERRE

15-03-19 : (Pierre Latraverse, président, Olivar Gravel, vice-président, Michel Désy, Michel Fafard, François Bélisle, Ville de Trois-Rivières ainsi que Louise Corriveau, directrice-générale)

La directrice générale présente son rapport de l'année 2014 :

- La passerelle de l'Île-à-Caron, Louiseville;
- L'aménagement du segment 7, secteur Baie-du-Febvre (l'habitat faunique);
- L'aménagement faunique des cours d'eau Baie Gouillardin et rivière Chico (St-Cuthbert);
- Les travaux de stabilisation des berges de l'île de Grâce;
- Diagnostic des cours d'eau du lac Saint-Pierre;
- Le suivi des cours d'eau aménagés;

- Des oiseaux du lac Saint-Pierre;
- Suivi des nichoirs pour le canard branchu;
- Suivi des plantes envahissantes; etc.

Le président fait le suivi des dossiers : de la TCR (Table de concertation régionale), (rencontre du 9 avril, du forum le 29 mars, de la rencontre avec le Ministre Bleney; de l'oléoduc TransCanada; du comité culture du littoral, de la négociation ZIP/Environnement Canada pour le renouvellement de l'entente avant les élections fédérales du 19 octobre; etc.

CONSEIL INTERMUNICIPAL DE TRANSPORT (CIT) DE SOREL-VARENNES

SÉANCE RÉGULIÈRE DU :

15-02-26 : (Serge Péloquin et Dominique Ouellet, Sorel-Tracy; Olivar Gravel et Serge Baron, St-Joseph; Alexandre Bélisle et Luc Fortin, Verchères; François Gamache, et Mario Mc Duff, St-Amable; Martin Damphousse et Francis Rinfret, Varennes; Suzanne Dansereau; et Maud Allaire, Contrecoeur; ainsi que Mireille Allatt, sec-très. Adjointe, Yvon Massicotte, sec-très., Louise Boucher et David Viannay, Gestrans).

Les délégués traitent des sujets suivants : l'offre de services pour la révision de l'entente municipale, de la politique salariale, de l'augmentation salariale, du programme quinquennal d'immobilisation; rencontre avec le transporteur, M. Tremblay, président, au sujet des opérations, etc.

15-03-26 : (Dominique Ouellet, Sorel-Tracy; Olivar Gravel et Serge Baron, St-Joseph; Alexandre Bélisle et Luc Fortin, Verchères; François Gamache, et Mario Mc Duff, St-Amable; Martin Damphousse et Francis Rinfret, Varennes; Suzanne Dansereau; et Maud Allaire, Contrecoeur ainsi que Yvon Massicotte, sec.-très., Murielle Allatt, sec.-très. Adjointe, Louise Boucher ainsi que Annie Cournoyer)

Les vérificateurs présentent les états financiers au 31 décembre 2014 : Revenus : 14 157 467 \$; Charges : 11 538 026 \$; excédent : 2 619 441 \$; excédent accumulé à la fin de l'exercice est de 4 570 952 \$. Par la suite, ils traitent des sujets suivants : modification de l'horaire; addenda à la convention de transport en commun de personnes; le projet pilote support à vélo; modification à l'horaire de service de Taxibus; campagne de sensibilisation, les plaintes, l'achalandage, etc.

15-04-23 : (Serge Péloquin et Dominique Ouellet, Sorel-Tracy; Olivar Gravel et Serge Baron, St-Joseph; Alexandre Bélisle et Luc Fortin, Verchères; François Gamache, et Mario Mc Duff, St-Amable; Francis Rinfret, Varennes; Suzanne Dansereau; et Maud Allaire, Contrecoeur ainsi que Yvon Massicotte, sec.-très., Murielle Allatt, sec.-très. Adjointe, Louise Boucher ainsi que Annie Cournoyer)

Les représentants discutent des items suivants : du projet de vision stratégique de l'AQTIM; de l'entretien des bâtisses; du rapport des opérations du mois de mars (les plaintes, de la formation des conducteurs; etc.) de l'entretien du terrain, etc.

MRC DE PIERRE-DE SAUREL

SÉANCE RÉGULIÈRE DU :

15-03-11 : Comité régional de développement : Identification des membres en vue de la création du Comité régional de développement. Histoire des municipalités : Octroi d'un contrat de service pour la réalisation du projet « Histoire des municipalités ».

Office de tourisme : Signature du protocole d'entente entre l'Office de tourisme et la MRC.

Supralocal : Demande à la Commission municipale du Québec pour la révision du dossier des infrastructures et des activités municipales à caractère supralocal.

CLD : Nomination des représentants de la MRC au c.a. du CLD renouvelé.

15-04-08 : Rapport mensuel des conseillers régionaux : Comité ZIP : Le maire de Saint-Joseph-de-Sorel présente les rapports du comité ZIP du lac Saint-Pierre; (le suivi des projets et le rapport du président).

Comité régional de développement : Adoption du règlement 241-15 établissant les règles de régie interne du Comité régionale de développement (composition : 2 conseillers régionaux, un représentant de la SADC, le commissaire industriel, un représentant d'In-nosphère solutions durables, le dg du CLD et celui de la MRC, du député), etc.

Nomination des membres du ca du CLD – Renouvelé : Claude Pothier, préfet, Serge Péloquin, Louis R. Joyal, J-F. Villiard ainsi que Michel Beaudet, Pincor et Nathalie Blais et associés comptables et Martine Bourgeois, Ferme Saint-Ours.

RÉGIE D'ASSAINISSEMENT DES EAUX RICHELIEU/SAINT-LAURENT

ASSEMBLÉE RÉGULIÈRE DU :

15-04-23 : (Martin Bergeron, ing. Secrétaire-trésorier, Olivier Gravel, président, Yvon Bibeau, Michel Péloquin ainsi que André Tremblay d'Aquatech)

Les délégués de la Régie d'assainissement prennent connaissance des états financiers 2014 (Rapport des vérificateurs : Revenus : 1 088 282 \$; Charges : 830 012 \$; excédent : 258 270 \$; excédent accumulé : 2 053 562 \$; excédent de fonctionnement non-affecté 518 161 \$; excédent de fonctionnement affecté 826 936 \$; réserve de boues 725 000 \$; etc. La répartition du surplus accumulé de 1 290 879 \$: Sorel-Tracy, 1 129 379 \$ (87,5%); Saint-Joseph-de-Sorel, 70 081 \$ (5,4%) et Sainte-Anne 91 419 \$ (7,08%). Ils étudient le rapport du président et analysent ses commentaires.

Enfin, le secrétaire-trésorier fait l'état de la situation des remboursement de la taxe fédérale TPS et de la taxe provinciale TVQ; du bilan de performance pour l'année 2014 (à venir); du règlement sur la déclaration obligatoire de certaines émissions de contaminants dans l'atmosphère; de l'inventaire national des rejets de polluants-fédéral; du voile de boues dans les étangs; du mandat d'ingénierie-poste pompage P-1 (St-Joseph) et P-8 (Sorel-Tracy); des dépenses imparties au surplus accumulé; de l'achat regroupé, etc.

RÉGIE INTERMUNICIPALE DE LA GARE DE SOREL

SÉANCE RÉGULIÈRE DU :

15-03-26 : (Dominique Ouellet, Suzanne Dansereau, Olivier Gravel, François Gamache, Alexandre Bélisle, Martin Damphousse ainsi que Yvon Massicotte, Louise Boucher, Murielle Allatt, Jacques Deslauriers et Annie Cournoyer)

Les vérificateurs présentent les états financiers au 31 décembre 2014 : Revenus 501 041 \$; charges 669 282 \$; déficit 168 241 \$; excédent accumulé à la fin de l'exercice est de 2 142 731 \$.

RÉGIE INTERMUNICIPALE DE L'EAU TRACY, SAINT-JOSEPH, SAINT-ROCH

SÉANCE RÉGULIÈRE DU :

15-03-09 : (Olivier Gravel, président, Francine Parenteau, Yvon Bibeau, Serge Péloquin ainsi que Luc Airolti et Vicky Bussière)

Les délégués entérinent l'embauche temporaire du nouveau surintendant, M. Raynald Vigneault; ils renouvellent les assurances auprès de la MMQ, et ils approuvent les dépenses incompressibles.

Enfin, ils déposent les états financiers 2014 : Revenus : 1 160 325 \$; Charges : 1 354 011 \$; déficit de fonctionnement : (25 179 \$); le surplus accumulé : 203 927 \$. Le solde de la dette par municipalité est de 391 000 \$. Notes complémentaires aux états financiers. Le projet de loi 251, sanctionné le 4 novembre 1993 par l'Assemblée Nationale, stipule que la Régie intermunicipale de l'eau Tracy, Saint-Joseph, Saint-Roch est réputée constituée en vertu de la Loi sur les cités et villes. Cette loi constitutive autorise la Régie à débiter ses opérations le 1^{er} janvier 1993. L'entente entre les municipalités faisant partie du regroupement est d'une durée de 25 ans et prend fin en 2015. Par la suite, l'entente est reconduite de manière tacite à tous les cinq ans à moins qu'elle ne soit dénoncée par l'une des municipalités, ce qui fût le cas au cours de l'exercice 2014. En conséquence, un médiateur, du MAMOT a été nommé afin que les municipalités s'entendent sur le futur de la Régie.

15-04-13 : (Olivier Gravel, président, Francine Parenteau, Yvon Bibeau, Serge Péloquin, Claude Pothier ainsi que Luc Airolti et Vicky Bussière)

Les délégués discutent des négociations qui ont eu lieu dernièrement concernant la demande d'abolition de la Régie intermunicipale de l'eau Tracy, Saint-Joseph, Saint-Roch par la Ville de Sorel-Tracy. Nous sommes encore loin d'une entente. Enfin, les membres déposent le rapport trimestriel de la Régie.



HALTE SOLEIL A UN URGENT BESOIN DE BÉNÉVOLES

Halte Soleil est un organisme communautaire qui offre du répit aux familles ayant soin d'une personne vivant avec une déficience intellectuelle et physique.

Si vous avez du temps à nous consacrer afin de donner du répit à des proches aidants

**S.V.P. contacter
Patrice ou Véronique
au 450-742-4959.**



404, rue Filiatrault, Saint-Joseph-de-Sorel, Québec J3R 3S8
T. 450.742.4959 | F. 450.742.3016 | haltesoleil@bellnet.ca

Journée horticole

Dans le cadre des Fleurons du Québec, le 16 mai dernier avait lieu la journée horticole familiale de la Ville de Saint-Joseph-de-Sorel. Les membres du Conseil se réjouissent, encore une fois, de la grande participation des citoyens à notre remise annuelle de fleurs et à notre dîner hot dog.





Madame Marie-Michèle Potvin Ayotte
Coordonnatrice du Terrain de jeux

NOMINATIONS

Le Conseil de Ville de Saint-Joseph-de-Sorel est heureux de vous présenter les nominations aux postes de responsable du terrain de jeux et de la piscine municipale pour la saison 2015.



Madame Noémie Potvin-Ayotte
Sauveteur en Chef, Piscine municipale

REMERCIEMENT FÊTE CENTRE RÉCRÉATIF AUSSANT

La Ville de Saint-Joseph-de-Sorel et plus particulièrement le maire, monsieur Olivar Gravel tient à remercier tous les bénévoles qui se sont impliqués de près ou de loin à la réussite lors de la journée d'activités tenue au Centre Récréatif Aussant au mois d'avril dernier. Cet événement fut un grand succès. **Félicitations !**

REMERCIEMENT CLINIQUE DE SANG

Sous la présidence d'honneur de monsieur Olivar Gravel, le Conseil municipal ainsi que le maire tiennent à remercier chaleureusement la population, les bénévoles, Les Filles d'Isabelle du Cercle Ève-Marie, Héma-Québec et plus particulièrement tous les donateurs qui ont participé à la clinique de sang à la mémoire de Suzanne Saumure Gravel qui a eu lieu au Restaurant Tracy, le 17 mars dernier. L'objectif a été atteint, 70 donateurs se sont présentés considérant que chaque don peut aider jusqu'à quatre personnes, c'est donc plus de 275 malades qui pourront recevoir des produits sanguins grâce à des gens comme vous qui ont à cœur le bien-être de personnes moins chanceuses.

Une fois de plus, **merci** pour votre engagement et à la prochaine collecte de sang !



Piscine / Terrain de jeux

PISCINE BAIN LIBRE

HORAIRE

DATE : du 20 juin au 1^{er} septembre 2015
(si la température le permet)
HEURE : Tous les jours de 12h30 à 20h30
COÛT : **GRATUIT** pour toute la population

RÈGLEMENTS

1. Le port du casque de bain est OBLIGATOIRE.
2. TOUTE CONSOMMATION est prohibée à la piscine.
3. Toute personne en état d'ébriété ou autre ne pourra être admise à la piscine.
4. Il est défendu de courir, pousser, bousculer...
5. Après avertissement, le responsable pourra expulser toute personne qui ne respecte pas les règlements.

N.B. D'autres règlements seront affichés à l'intérieur du pavillon.

COURS SAUVETEUR PISCINE - ÉTUDIANT(ES)

Veuillez surveiller la publicité pour les cours de sauveteurs offerts par la Ville de Sorel-Tracy (soit: médaille de bronze, croix de bronze et sauveteur national). Ils sont absolument **NÉCESSAIRES** pour travailler sur une piscine publique.

La Ville de Saint-Joseph-de-Sorel remboursera à ses étudiants, sur présentation d'une pièce justificative, 100% du coût du cours une fois ce dernier réussi, et seulement 50% dans le cas où ce dernier serait échoué.

Veuillez noter que ce remboursement inclut le coût des livres et documents.

N.B. vérifier si votre carte de sauveteur est expirée.

COURS DE PREMIERS SOINS

Les résidents de Saint-Joseph-de-Sorel qui suivent des cours de secourisme et RCR seront remboursés à 50% du coût d'inscription. Toutefois, lorsque cette qualification sera requise pour l'obtention d'un emploi étudiant(e) au Service des loisirs de la Ville, cette dernière défrayera 100% du coût. Les frais d'inscription seront remboursés comme ci-haut mentionné sur présentation d'une pièce justificative à l'effet que le cours a été réussi.

Communiquez avec :
La Croix-Rouge région Sorel-Tracy,
Responsable Mme Francine Descheneaux au 450 742-7294

TERRAIN DE JEUX 2015

Le terrain de jeux sera en opération du 25 juin au 7 août 2015, du lundi au jeudi de 09h00 à midi et de 13h00 à 15h00 et le vendredi de 09h00 à 11h30 au Centre Récréatif Aussant (Aréna).

INSCRIPTIONS

Une pré-inscription, réservée uniquement aux **résidents de Saint-Joseph-de-Sorel**, aura lieu du **1^{er} au 12 juin 2015 inclusivement**. Lors de l'inscription vous devez fournir une preuve de résidence. Le coût de l'inscription est **gratuit**.

Prendre note que vous pouvez vous inscrire jusqu'au 23 juin 2015.

L'inscription pour les **résidents de Sorel-Tracy** aura lieu du **12 au 23 juin 2015 inclusivement**. Lors de l'inscription, vous devez fournir votre carte du citoyen. Le coût de l'inscription est **gratuit**.

Les inscriptions se prendront durant les heures de bureau de l'Hôtel de Ville de Saint-Joseph-de-Sorel.

Pour s'inscrire au terrain de jeux vous devez être âgés de 5 à 14 ans.

POLITIQUE DE TARIFICATION FAMILIALE

La politique de tarification familiale s'applique aux activités offertes par la Ville de Saint-Joseph-de-Sorel de la façon suivante :

PAYABLE À 100% - 1^{re} activité

Inscription à l'activité dont le coût est le plus élevé. Un rabais de 50% du coût d'inscription est applicable sur l'inscription d'un prestataire de la Sécurité du revenu ou d'une personne à faible revenu.

PAYABLE À 50% - 2^e enfant

En ordre décroissant du prix (en prenant la 2^e activité la plus chère). Un rabais de 75% du coût d'inscription est applicable sur l'inscription d'un 2^e enfant d'une famille prestataire de la Sécurité du revenu ou d'une personne à faible revenu.

GRATUIT - 3^e enfant ou +

Toujours en ordre décroissant du prix

Le même processus se répète pour l'inscription à plus d'une activité d'un ou plusieurs enfants d'une même famille.

Jean, 4 ans : suit un cours à 50 \$, paiera 100 %
1^{er} enfant

Simon, 11 ans : suit un cours à 45 \$, paiera 50 %
2^e enfant

Marc, 10 ans : suit un cours à 42 \$, sera gratuit
3^e enfant

Simon : suit un 2^e cours à 40 \$, paiera 100 %. Il entre dans un deuxième processus et devient 1^{er} enfant.

Jean : suit un 2^e cours à 38 \$, paiera 50 %. Il entre dans un deuxième processus et devient - 2^e enfant.

N.B : Les prestataires de la **Sécurité du revenu** sont tenus de présenter le carnet de réclamation (carte-médicaments) du mois courant afin de bénéficier de la tarification réduite. Les personnes à faible revenu doivent présenter un avis de cotisation reçu du gouvernement fédéral ou provincial où figure le total des revenus des deux conjoints qui doit être inférieur à 25 000 \$.

BIENVENUE CHEZ NOUS

J'aimerais porter à l'attention des citoyens de Saint-Joseph-de-Sorel, qu'une chronique sur les activités de la municipalité est diffusée sur les ondes de CJSO 101,7 FM, chaque 4^e mardi du mois à 15h30 et 18h30.



**Soyez au courant
de ce qui se passe
dans notre Ville.**

Pour votre information voici les dates :
23 juin, 28 juillet, 25 août et 22 septembre 2015

CLUB DE FER SAINT-JOSEPH

Pour tous ceux et celles désirant se joindre au Club de Fer Saint-Joseph pour la saison 2015, veuillez prendre note que le montant d'inscription est de 30 \$ pour les résidents de Saint-Joseph-de-Sorel et 35 \$ pour les autres Villes.

**Pour information communiquez avec
Monsieur Julien Paul au 450 742-0262**

CLUB DE SCRABBLE

Venez vous joindre au Club de scrabble « Si j'osais » affilié à la Fédération québécoise des Clubs de Scrabble francophone. N'oubliez pas d'apporter vos jeux.

**Prendre note que le club fait relâche cet été.
De retour en septembre.**



**Informations
Madame Monique Cool
450 743-8197**

BINGO RÉCRÉATIF

Tous les mercredis après-midi à 13h30, il y a un bingo récréatif au sous-sol de l'église Marie-Auxiliatrice organisé par le Chez-Nous de Saint-Joseph.

**Les profits seront remis au
Chez-Nous de Saint-Joseph.**

Nous vous attendons en grand nombre !

TEMPS LIBRE SOREL-TRACY

Vous recevez dans le publi sac le bulletin publicitaire « Temps Libre » du Service des loisirs, « Sports, culture et vie communautaire » de la Ville de Sorel-Tracy qui propose plusieurs activités aquatiques, sportives, culturelles, etc.

Pour vous inscrire aux activités offertes par la Ville de Sorel-Tracy, vous devez **obligatoirement** posséder votre carte Accès-Loisir valide et vous présentez au Service des loisirs de la Ville de Sorel-Tracy. La carte Accès-Loisir est disponible à l'une ou l'autre des bibliothèques de Sorel-Tracy sur présentation d'une preuve de résidence et d'identité.

Pour information communiquez au : 450 780-5600

PROGRAMMES CÉGEP/MUNICIPALITÉS

COURS DE *groupe*

MAMANS-BÉBÉS

6 SEMAINES
Du 30 juin au 4 août

ABDO-CUISSSES-FESSIERS EN PLEIN AIR

5 SEMAINES
Du 7 juillet au 4 août

TAI CHI EN PLEIN AIR

8 SEMAINES
Du 17 juin au 5 août

KINFIT (1 HEURE) KINFIT EXPRESS (30 MIN.)

8 SEMAINES
Du 17 juin au 5 août

Kino
GYM-ATOUT
CENTRE DE CONDITIONNEMENT PHYSIQUE

Spécial
« 3 MOIS ÉTÉ »

**AIR
CLIMATISÉ!**

100\$
+ 100\$

ÉTUDIANT & AÎNÉ

143\$
+ 100\$

ADULTE

*Tous les tarifs
s'appliquent aux
membres du programme
Cégep/Municipalités

Incluant :

- Évaluation de la condition physique
- Programme d'entraînement personnalisé
- Encadrement sécuritaire assuré par nos diplômés universitaires en activité physique
- Accès gratuit au badminton libre du Cégep

**PROMOTION VALIDE DU 25 MAI
AU 12 JUILLET INCLUSIVEMENT**

AUCUNS FRAIS INITIAUX

PROGRAMME *Pro-Santé*

**ENTRAÎNEMENT ENCADRÉ PAR UNE
KINÉSIOLOGUE POUR JEUNES DE 10-15 ANS**

- 7 semaines
- Du 6 juillet au 20 août
- 2 fois par semaine les lundis et jeudis

PORTES OUVERTES

DU 24 AU 30 AOÛT

Activités gratuites pour tous!

VENEZ DÉCOUVRIR LE CENTRE SPORTIF ET SES NOMBREUSES ACTIVITÉS :

Kino Gym-Atout, Extra-aérobic, badminton libre, escalade intérieure
et différentes activités pour les jeunes. Renseignez-vous!



Centre sportif
du Cégep de Sorel-Tracy

3000, boulevard de Tracy, Sorel-Tracy (Québec) J3R 5B9

**RENSEIGNEMENTS
ET INSCRIPTIONS**

450 743-9127



Suivez-nous
sur Facebook!

CONSULTEZ NOTRE SITE INTERNET POUR LES DÉTAILS DES SERVICES!

www.cegestst.qc.ca/centre-sportif

Autres informations

Office Municipal d'Habitation de Saint-Joseph-de-Sorel Résidence Pointe-aux-Pins



L'O.M.H. offre des logements à prix modiques aux résidents de Saint-Joseph-de-Sorel à faibles revenus.

Pour en faire la demande et être inscrit sur la liste d'attente, communiquez avec le directeur général, monsieur Roger Courchesne en composant le **450-746-7532**.

Nouveau parc

Le Conseil municipal de la Ville de Saint-Joseph-de-Sorel est fier d'annoncer à sa population la construction d'un nouveau parc dans notre municipalité. En effet, Les Forges de Sorel Inc. ont débuté les travaux de construction du nouveau parc à l'intersection des rues Mc Carthy, Chevrier et Saint-Joseph. Sur ce parc à caractère historique, on retrouvera un canon ainsi que des plaques relatant l'histoire des Forges de Sorel et du canon ainsi que des bancs pour profiter des belles journées ensoleillées.



à fait son chemin pour devenir le vôtre

DU LUNDI AU VENDREDI

En matinée :

*6h00 - *6h20 - 7h20 - 8h00 - 8h25 - 9h20 - 10h20 - 11h20

En après-midi

12h20 - 13h00 - 14h00 - 15h10 - 16h10 - 16h40 - 17h15

En soirée

18h10 - 19h20 - 20h05

JEUDI ET VENDREDI

Horaire habituel avec départ supplémentaire à 21h15

SAMEDI ET DIMANCHE

*8h30 - 10h30 - 12h00 - 14h00 - 16h00 - 17h10

*réserver la veille.

Pour annulation du 6h00 et 6h20, appeler au 450 742-4545.

Tarification

	Passage unitaire	Carte mensuelle
Tarif ordinaire	4,60 \$	94,00 \$
Tarif réduit*	3,00 \$	63,00 \$

*Le tarif réduit est offert aux étudiants
et aux personnes de 65 ans et plus

450 743-3336
option 2

Tournoi de golf



9^{ième} ÉDITION – TOURNOI DE GOLF

DE LA VILLE DE SAINT-JOSEPH-DE-SOREL

EN PARTENARIAT AVEC LE CLUB LIONS SAINT-JOSEPH-DE-SOREL

**SOUS LA PRÉSIDENTE D'HONNEUR DE
M. SYLVAIN GUIMOND**

D.O., Ph.D., Conférencier, auteur

**VENDREDI LE 11 SEPTEMBRE 2015
AU CLUB DE GOLF SOREL-TRACY "LES DUNES"**



La 9^{ième} Édition du Tournoi de Golf de la Ville de Saint-Joseph-de-Sorel, en partenariat avec son Club Lions, se tiendra le **VENDREDI 11 SEPTEMBRE 2015** au Club de golf Sorel-Tracy « Les Dunes ». Pour cette édition, M. Sylvain Guimond a répondu, avec enthousiasme et fierté, à la demande du comité organisateur pour la présidence d'honneur de ce tournoi. M. Guimond est éducateur physique, ostéopathe et Docteur en psychologie du sport et fondateur de Biotonix. Il est reconnu dans le domaine de la posture et de la psychologie sportive depuis plus de 20 ans. M. Guimond est un conférencier de réputation mondiale, auteur de deux best-sellers, il contribue également au succès de plusieurs émissions télévisées. Finalement, sa fierté et son sentiment d'appartenance pour la région, a fait qu'il s'est impliqué dans plusieurs événements d'organismes. Il aura le plaisir de vous rencontrer lors de cette activité bénéfice qui répond à un besoin régional grandissant.

Nous vous rappelons que les profits de ce tournoi seront, en grande partie, remis à la Maison Halte Soleil de Saint-Joseph-de-Sorel, maison de répit pour les proches de personnes handicapées. Des profits seront également remis à la Fondation de l'Hôtel-Dieu –Département Ophtalmologie et à Relais pour la Vie.

Réservez à votre agenda la date du Vendredi 11 septembre 2015.

Au plaisir de vous rencontrer lors de cette journée spéciale!

Président d'Honneur du tournoi : Sylvain Guimond

Coprésidents du tournoi : Olivar Gravel, maire - Louis-Georges Mandeville, Lions

COÛT D'INSCRIPTION

Forfait golf inclus déjeuner brunch, golf, voiturette & souper	160 \$
Golf seulement inclus déjeuner brunch, golf & voiturette	100 \$
Souper seulement	60 \$



**LE COMITÉ RECOMMANDE AUX RÉSIDANTS DE DÉCORER
LEUR MAISON POUR RENDRE LA VILLE PLUS EN FÊTE !!!**

24 JUIN 2015

Parc Charlemagne Péloquin

- 12h00** - Animations avec les moniteurs du terrain de jeux de la Ville.
- 13h00** - Animation dans le parc : jeux gonflables, maquillage, etc.



La Tablée

Au Centre Récréatif Aussant

- 18h00** - Hommage au Drapeau et présentation patriotique.
- 18h15** - Souper La Tablée (fèves au lard avec le traiteur Michel Lavallée)
- 19h00** - Soirée dansante avec l'Orchestre folklorique de Guy Rousseau



Les membres du Comité organisateur de la Fête Nationale des québécois, le maire et les conseillers(ères) vous souhaitent une **JOYEUSE FÊTE NATIONALE !**

« Venez nous rencontrer ! »



La Ville de Saint-Joseph-de-Sorel tient à souligner la contribution du Gouvernement du Québec et du Mouvement National des Québécoises et Québécois.

Extrait du règlement municipal 251 concernant la garde des chats, chiens et autres animaux

Commet une infraction aux termes du présent règlement, tout propriétaire, possesseur ou gardien, d'un chat, chien ou autres animaux qui causent ou laissent subsister une telle nuisance, à savoir :

CHATS

- La présence d'un chat dans les places publiques intérieures et les édifices municipaux de la Ville de Saint-Joseph-de-Sorel;
- La présence d'un chat dans les parcs et terrains de jeux de la Ville de Saint-Joseph-de-Sorel ;
- La présence d'un chat sur une propriété privée sans le consentement du propriétaire, locataire ou occupant de cette propriété ;
- Le défaut par le propriétaire, possesseur ou gardien d'un chat de nettoyer par tous les moyens appropriés, tout lieu public ou privé, sali par les matières fécales de son chat ;
- Le fait pour un propriétaire, possesseur ou gardien d'un chat de laisser salir ou endommager la propriété d'autrui ou de la Ville de Saint-Joseph-de-Sorel ;
- Le fait de laisser errer un chat dans les rues et places publiques de la Ville de Saint-Joseph-de-Sorel.
- Il est interdit comme nuisance publique de garder plus de deux chats dans une unité d'habitation et ses dépendances.
- Il est interdit comme nuisance publique de garder plus de deux chats dans ou sur un immeuble sans unité d'habitation, à l'exception d'une animalerie.

AUTRES ANIMAUX

- Il est interdit comme nuisance publique de garder ou élever dans les limites de la Ville :
- Un ou plusieurs coqs;
- Un ou plusieurs pigeons;
- Tout reptile tel que serpent, lézard, crocodile, iguane;
- Tout animal carnassier, sauf un chien ou un chat, tel que loup, renard, chacal, guépard, jaguar, léopard, lion, lynx, ours, hyène ou tout autre animal sauvage.

CHIENS

- Il est défendu à tout propriétaire, possesseur ou gardien d'un chien dans la ville de Saint-Joseph-de-Sorel, de le laisser errer dans les chemins, rues et places publiques ainsi que sur les terrains privés sans le consentement du propriétaire ou de l'occupant de tels terrains privés, et tel propriétaire, possesseur ou gardien d'un chien, doit prendre les mesures nécessaires pour empêcher son chien d'errer, soit en l'attachant, en le clôturant, en l'enclavant ou de toute autre manière.
- Seuls les chiens tenus en laisse et accompagnés de leur maître peuvent circuler dans les chemins, rues et places publiques de la Ville de Saint-Joseph-de-Sorel.
- Le défaut d'obtenir une licence conformément au présent règlement ;
- Le défaut de faire porter en tout temps au chien une plaque conformément au présent règlement ;
- Le défaut de tenir en laisse un chien dans les chemins, rues et places publiques de la Ville de Saint-Joseph-de-Sorel ;
- Le défaut de tenir un chien attaché, clôturé ou autrement enclavé ;
- Le défaut d'enfermer ou d'isoler une chienne en rut ;
- Le défaut de nettoyer par tous les moyens appropriés tout lieu public ou privé sali par les matières fécales d'un chien ;
- Le défaut d'empêcher un chien de se rendre sur un terrain privé autre que celui de son propriétaire, son possesseur ou son gardien ;
- Le défaut d'empêcher un chien de déranger les ordures ;
- Tout chien qui, en errant, aboyant, mordant, hurlant, courant les animaux, les véhicules automobiles, les cyclistes et les piétons, ou qui autrement trouble de quelque façon la paix de qui que ce soit.
- Il est interdit comme nuisance publique de garder plus de deux chiens dans une unité d'habitation et ses dépendances.
- Il est interdit comme nuisance publique de garder plus de deux chiens dans ou sur un immeuble sans unité d'habitation, à l'exception d'une animalerie.

Quiconque contrevient à quelque disposition du présent règlement commet une infraction et est passible des amendes prévues audit règlement.

Centre animalier Pierre-De Saurel

Le tout nouveau centre animalier Pierre-De Saurel est maintenant ouvert à la population. Les citoyens de Saint-Joseph-de-Sorel peuvent désormais compter sur un véritable refuge animalier offrant plusieurs services à la population. Pour l'achat des licences (chats et chiens), veuillez contacter le centre animalier.

**Coordonnées du
centre animalier Pierre-De Saurel**

1681, route Marie-Victorin, local 109 à Sorel-Tracy

Téléphone : 450 746-7272

Courriel : centreatanimalier.pierredesaurel@gmail.com

Facebook : Centre animalier Pierre-De Saurel

Heures d'ouverture des bureaux :

Mardi au vendredi : 13 h 00 à 17 h 00

Samedi : 11 h 00 à 13 h 00

Ligne téléphonique pour signalement :

Lundi au vendredi : 9 h 00 à 17 h 00

Samedi : 9 h 00 à 13 h 00

UTILISATION DE LA RAMPE DE MISE À L'EAU AU PARC DE LA POINTE-AUX-PINS

Pour 2015, il n'y a aucun coût pour l'utilisation de la rampe de mise à l'eau au parc de la Pointe-aux-Pins, **cependant**, l'achat d'une passe pour le stationnement est obligatoire, tout comme la municipalité de Sainte-Anne-de-Sorel.

Le coût de la passe pour le stationnement est fixé à 25 \$ pour les résidents de Saint-Joseph-de-Sorel et à 100 \$ pour les résidents de Sorel-Tracy.

Un maximum de 50 passes sera émis au parc de la Pointe-aux-Pins en priorisant une période d'inscription pour les résidents de la Ville de Saint-Joseph-de-Sorel du 18 mai au 5 juin 2015.

L'enregistrement du véhicule (papier vert) ainsi qu'une preuve de résidence et/ou carte du citoyen pour les résidents de Sorel-Tracy sont obligatoires pour l'émission de la passe.

VENTE DE GARAGE (Sans frais et sans permis)

Pour 2015, les ventes de garage sont autorisées sur tout le territoire de la Ville de Saint-Joseph-de-Sorel selon les modalités suivantes :

Toute personne n'a droit de tenir une vente de garage, qu'une seule fin de semaine, parmi celles-ci :

- Les trois dernières fins de semaine de mai soient :
16 & 17 mai ou 23 & 24 mai ou 30 & 31 mai 2015.

Une deuxième fin de semaine de vente de garage est autorisée sans frais et sans permis la 2^e fin de semaine d'août soit : **8 & 9 août 2015.**

Veuillez prendre note qu'il n'est plus nécessaire d'obtenir un permis.

Aucun affichage faisant la promotion de la vente de garage n'est autorisé à quelque endroit que ce soit avant ou pendant la vente. Cette vente est permise uniquement sur un terrain où se trouve un bâtiment résidentiel ou mixte (commerce et résidence) et doit se dérouler entre **8h00 et 20h00.**

• PERMIS DE RÉNOVATION ET/OU CONSTRUCTION

IMPORTANT

Lorsque vous procédez à des rénovations à l'intérieur ou à l'extérieur de votre résidence ou que vous faites l'ajout d'un cabanon, d'une piscine, d'un patio, d'un abri temporaire, d'une clôture, etc... N'oubliez pas de vous procurer votre permis de rénovation et/ou de construction, en communiquant à l'Hôtel de Ville au **450-742-3744** pour y faire préparer ledit certificat, **au moins une semaine**, avant la date prévue des travaux.

• PERMIS POUR L'INSTALLATION D'UNE PISCINE

Le règlement de construction concernant les piscines creusées et/ou hors-terre a été modifié et un permis (gratuit) est obligatoire pour installer une piscine.

• EXTRAIT DU RÈGLEMENT PAIX ET BON ORDRE (entretien des bâtisses et autres)

Il est défendu à toute personne qui possède ou occupe un terrain vacant ou construit, qui y réside ou non, de le tenir dans un état de malpropreté telle qu'il soit une nuisance pour les voisins ou les passants.

Tout propriétaire, locataire ou occupant d'une maison ou autre bâtisse doit tenir cette maison ou bâtisse ainsi que la cour et les autres dépendances dans un bon état de propreté et libres de tout déchet, ordure ou substance malpropre quelconque.

Constitue une nuisance publique le fait de placer, déposer, accumuler ou amonceler de la terre, du sable, du gravier, de la pierre, de la ferraille, des pièces ou carcasses d'automobiles ou autre machinerie, des objets de rebut, des guenilles, du bois de seconde main, des métaux, du caoutchouc, des pneus usagers ou autres objets ou substances de même nature sur tout terrain ou emplacement construit ou vacant situé dans la Ville.

Règlements (suite)

Constitue une nuisance publique le fait de laisser croître des arbustes, des branches, des broussailles ou des mauvaises herbes et de laisser des ferrailles, des déchets, des débris, des ordures, des papiers, des bouteilles vides ou des substances malpropres ou nauséabondes sur tout terrain ou emplacement construit ou vacant situé dans la Ville.

Nous demandons aux citoyens de garder leur propriété ou terrain propre.

Constitue aussi une nuisance publique les personnes qui poussent sur la propriété d'autrui ou dans une rue, un chemin ou une place publique la neige provenant de leur propriété ou qui amoncellent de la neige ou toute autre chose sur la propriété d'autrui ou dans les rues, allées ou places publiques ;

• ARBRES

Avant d'abattre tout arbre, il faut s'adresser au Service d'urbanisme de la Ville de Saint-Joseph-de-Sorel et demander un permis d'autorisation s'il y a lieu au coût de 10,00 \$.

• BACS ROULANTS (gris et bleus)

Propriété de la ville

La Ville de Saint-Joseph-de-Sorel a distribué en 2005, et ce **gratuitement**, des bacs roulants pour la cueillette des ordures ménagères et pour la récupération à tous les immeubles de Saint-Joseph-de-Sorel.

Chaque bac a son propre numéro de série qui a été assigné aux immeubles de la Ville et inscrit dans un registre.

Il est **très important lors d'un déménagement** de vous assurer que les bacs roulants (gris et bleus) demeurent à l'immeuble que vous allez quitter car ils sont la propriété de la Ville de Saint-Joseph-de-Sorel.

La Ville demeure propriétaire desdits bacs; toutefois **les propriétaires des immeubles seront responsables de l'entretien, la réparation et le remplacement de ces derniers.**

DE SIMPLES GESTES... POUR UN BON VOISINAGE!

Le printemps arrivant à grand pas, nous profiterons, bientôt, des belles journées ensoleillées sur nos terrasses, prendre des marches dans notre quartier, etc. C'est également le moment d'adopter des comportements responsables. C'est pourquoi des règles existent afin que toute la population, puisse agir avec civisme envers nos voisins et nos concitoyens.

À Saint-Joseph-de-Sorel, nous déployons des efforts constants afin d'améliorer la qualité de vie de tous les résidents et de rendre notre Ville plus propre et plus sécuritaire. Mais malgré tous nos efforts, nous avons besoins de la collaboration et surtout, de l'aide de la population. C'est en travaillant ensemble, que nous faisons, un peu plus chaque jour, de notre Ville un lieu où il fait bon vivre en harmonie.

Nous vous demandons d'être respectueux de votre entourage car souvent le printemps amène les gens à oublier les petits gestes liés, à la propreté, à l'environnement, au civisme, et à plusieurs autres sujets qui

régissent les règles de vie en société. Ils tondent la pelouse à l'heure des repas, écoutent la radio le volume au maximum sur leur balcon, effectuent des travaux extérieurs avec une machinerie qui émet de forts décibels tôt le matin. Leur insouciance nuit à la qualité de vie du voisinage. En respectant les règles de base du civisme, chaque citoyen contribue au bien-être et à la vie paisible de son quartier.

C'est encourageant de constater que la majorité des propriétaires d'un chien respecte notre réglementation. Ils promènent leur animal en laisse, les empêchent d'aboyer, ne circulent pas dans les parcs publics et se munissent du matériel nécessaire pour ramasser les excréments. En se comportant de la sorte, ils démontrent de la considération à l'égard de leurs concitoyens tout en respectant la réglementation sur les chiens.

Témoigner du respect envers les gens qui vivent dans notre milieu se résume souvent par des gestes très simples comme déposer son bac à ordures aux heures prévues par la

réglementation, démontrer de la courtoisie au volant de sa voiture ou éviter de gaspiller de l'eau potable en lavant son entrée de garage. Évidemment, il faut aussi faire preuve de tolérance et de compréhension lorsque les cris de joie d'enfants qui s'amuse dans la piscine du voisin dérangent un peu nos plans de lecture sur la terrasse.

Que dire également des gens qui agissent avec un dangereux manque de jugement en utilisant une arme à feu ou un fusil à air comprimé dans les quartiers résidentiels. La réglementation municipale en interdit d'ailleurs tout usage sur tout le territoire de la Ville de Saint-Joseph-de-Sorel. Et, que penser des gens qui font des «feux de camp» en soirée dont l'ampleur rivalise avec les cheminées de Fer et Titane, mettant en péril la sécurité et la vie de tout un voisinage.

En investissant dans le respect du bon voisinage et du civisme, nous collaborons tous au maintien de notre quiétude dans nos quartiers et l'amélioration de notre qualité de vie.

Toutes les collectes s'effectuent le jeudi, entre 6h30 et 19h00. Il est donc conseillé de toujours placer vos bacs en bordure de la rue la veille de la collecte, mais après 19h00. **Pour toute autre plainte, question ou commentaire** concernant les collectes de déchets, de matières recyclables ou aux collectes spéciales, contactez la MRC de Pierre-De Saurel au 450 743-2703 ou par courriel à mrc@pierredesaurel.com

COLLECTE DES ORDURES MÉNAGÈRES

La collecte des ordures ménagères s'effectue, à toutes les semaines de la mi-avril à la mi-octobre inclusivement et la période aux deux semaines est de la mi-octobre à la mi-avril de l'année suivante.

MATIÈRES RECYCLABLES

La collecte des matières recyclables s'effectue le jeudi au deux semaines. Déposer dans vos bacs bleus les matières recyclables suivantes: papier, carton, verre, plastique, métaux, boîtes de conserves, canettes, etc.)

BACS ROULANTS - BRIS ET ACHAT

Bris de bac roulant

Si vous possédez un bac roulant de la Ville de Saint-Joseph-de-Sorel et que votre bac subit un bris lors de la collecte de déchets ou de matières recyclables, vous devez communiquer directement avec la compagnie EBI en composant le 1-800-781-8111 ou à la MRC au 450 743-2703. Prenez note que des frais seront exigés pour la réparation et les pièces.

Achat de bac roulant

Si vous désirez vous procurer un bac roulant supplémentaire ou si vous n'avez pas de bac roulant actuellement et que vous désirez en faire l'achat, vous pouvez vous procurer des bacs roulants (360 litres) à déchets ou à recyclage auprès d'un commerce de détail, soit chez Rona Bibeau, Canadian Tire ou chez Patrick Morin ou encore, auprès de la compagnie EBI au 1-800-781-8111 ou à la MRC au 450 743-2703.

Vous devez vous assurer auprès du commerçant que le bac soit conforme, c'est-à-dire qu'il puisse être levé automatiquement par le dispositif des camions qui procèdent à la collecte.

Les deux bacs roulants sont obligatoires.

ENTREPOSAGE DES BACS

Le nouveau règlement concernant l'entreposage des bacs est en vigueur. Vous devez entreposer ceux-ci dans la cour arrière de votre propriété. S'ils sont dans les cours latérales, vous devez les dissimuler de la voie publique de circulation à l'aide d'un écran visuel.

COLLECTE DES BRANCHES

En raison de l'invasion de l'agrile du frêne et de la zone règlementée dans laquelle la MRC de Pierre-De Saurel fait partie, les branches ne sont plus collectées durant les collectes de résidus verts.

Toutefois, la MRC a mis en place 4 collectes spéciales pour les **branches seulement**. Ces collectes auront lieu durant les semaines suivantes, le jour habituel de la collecte :

- Semaine du 29 juin 2015
- Semaine du 10 août 2015
- Semaine du 21 septembre 2015

N.B. Pour que les branches soient collectées, elles doivent avoir un maximum de 5 cm de diamètre, être attachées en ballots d'un poids maximum de 25 kg et d'une longueur maximale de 1,5 m.



COLLECTE DES ENCOMBRANTS OU OBJETS VOLUMINEUX

Matières admissibles

- Meubles et matelas
- Baignoires, évier, lavabo et bols de toilette
- Toiles de piscines enroulées et attachées
- Électroménagers à l'exception des appareils de réfrigération et de climatisation ainsi que les déshumidificateurs*
- Appareils électroniques (bouilloire, grille-pain, etc.)
- Branches d'une longueur de 1.5 m et d'un diamètre inférieur à 5 cm. Les branches doivent être attachées en fagots n'excédant pas 25 kg.
- Tapis enroulés d'une longueur de 1.5 m et d'un diamètre inférieur à 35 cm
- Plastiques agricoles entachés de terre (s'ils sont propres, ils peuvent être ramassés avec les matières recyclables, les mettre à côté des bacs bleus)
- Bicyclettes
- Barbecue sans la bonbonne de propane
- Téléviseurs
- Réservoirs à eau chaude

Matières refusées

- Matériaux de construction (y compris les portes et les fenêtres)
- Pièces d'autos (y compris les pneus),
- Sacs et boîtes.

Disposition des matières : Sur la propriété devant la façade portant le n° civique et à l'extrémité de la voie publique sans empiéter sur celle-ci. Les matières doivent être déposées le jour de la collecte avant six heures du matin ou après dix-neuf heures la veille de la collecte.

Important sur les remorques : Afin d'éviter tout incident et confusion, les matières mises dans des remorques ne sont pas ramassées.

*Les appareils de réfrigération, de climatisation ainsi que les déshumidificateurs sont ramassés sur appel par le Recyclo-Centre : **450 743-5224**.

Pour toute **information**, veuillez appeler au **450 743-2703**

Voici les dates des collectes : 9 juillet, 6 août, 10 septembre, 8 octobre 2015

COLLECTE D'APPAREILS DE RÉFRIGÉRATION ET DE CLIMATISATION

Depuis juin 2007, un service GRATUIT de collecte sur appel d'appareils de réfrigération et de climatisation est offert à tous les citoyens des municipalités désirant se libérer d'appareils contenant des gaz halocarbures tels que réfrigérateurs, congélateurs, climatiseurs, refroidisseurs d'eau et certains types de thermopompes.

COMMENT bénéficier de cette nouvelle collecte ?

1. S'inscrire sur un circuit de collecte en téléphonant le Recyclo-Centre au 450 746-4559.
2. Prendre note de la date où votre collecte sera effectuée.
3. Déposer votre appareil près de votre résidence lors de cette journée.

Ces types d'appareils ne sont plus ramassés lors des collectes régulières d'encombrants. Grâce à cette nouvelle collecte, vos appareils seront réutilisés ou, conformément au Règlement sur les halocarbures, dépollués de leurs gaz avant de prendre le chemin des usines de recyclage.

PNEUS ET MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION - dépôt avec frais (\$)

Ne pas confondre les objets encombrants avec la peinture, les huiles usées et autres **matériaux** tels que portes, fenêtres, bois, bardeaux, gypse et clôtures.

Pour vous en départir communiquez avec une des entreprises suivantes pour connaître leurs frais applicables et leurs heures d'ouverture.

Pour les matériaux sec et les encombrants :

Location Sorel inc. (Lou-Tec),
370, rue du Collège
450 742-3787

Pour le ciment, l'asphalte, la brique et la pierre :

Sintra inc.,
290, rue Monseigneur-Desranleau
450 742-5993

Pour les matériaux secs, le ciment, l'asphalte, la brique et la pierre :

Danis Construction inc.,
13000, route Marie-Victorin
450 742-5335

Pour la récupération de pneus :

Entrepôt du pneus,
143, Boulevard Fiset
450-746-2700



PEINTURE - HUILE ET AUTRES (gratuit)

Endroits de dépôt

Peinture usagée

Les marchands Rona et Patrick Morin de la région reprennent la peinture dans son contenant d'origine.

Métaux

Matériaux Recyclés Sorel-Tracy
450 746-9309

Disposition d'un ordinateur

(si l'ordinateur est fonctionnel) :

Recyclo-centre :

165, ave, de l'Hôtel-Dieu, Sorel-Tracy
450 746-4559

(Si l'ordinateur ne fonctionne plus) :

Bureau en gros :

Sorel-Tracy 450 743-3888

Aide mémoire

SAVIEZ-VOUS QUE?

■ 50% de ce que vous jetez à la poubelle peut être recyclé

PAPIER ET CARTON

- Journaux, circulaires, revues et magazines
- Feuilles de papier (même avec agrafe) et enveloppes (même avec fenêtre)
- Boîtes de céréales, de lait, de chaussures, d'aliments surgelés, de savon à lessive, etc.
- Tubes et rouleaux de carton
- Chemises de classement
- Sacs de papier
- Annuaires
- Livres



VERRE ET MÉTAL

- Bouteille de vin, d'alcool, etc.
- Bouteille de boisson gazeuse
- Pot de toutes sortes
- Boîte de conserve
- Canette d'aluminium
- Assiette, papier d'aluminium



PASTIQUE

- Contenant de plastique rigide comme : lait, vinaigre, jus, ketchup, margarine, yogourt, boisson gazeuse, eau, shampoing, eau de javel, savon liquide
- Emballage de papier hygiénique
- Sac d'épicerie
- Sac de publi-sac
- Sac de magasin
- Sac à pain
- Sac de nettoyage à sec
- Sac d'aliments congelés ou en vrac



COMMENT RÉCUPÉRER LES PLASTIQUES SOUPLES

Il faut placer dans un seul sac tous les plastiques souples en s'assurant qu'ils soient propres et vides. Enlever les coupons de caisse. Nouer en prévision de la collecte.



QUOI ET POURQUOI RINCER

Ne rincer que les contenants souillés pour la moisissure et les mauvaises odeurs. C'est une question de propreté et d'hygiène. Au centre de récupération, certaines opérations de tri sont effectuées manuellement. Ces travailleurs ont droit à un environnement sain.



AVANT DE METTRE UN OBJET RECYCLABLE DANS LE BAC :

Les cartons doivent être propre (non souillé par des aliments, retirer les papiers cirés des boîtes de céréales, défaire les boîtes, retirer les journaux et dépliants dans le publi-sac, bien nettoyer les contenants, retirer les bouchons et les couvercles, bien nettoyer les boîtes de conserve et rabattre les couvercles à l'intérieur, les sacs doivent être propres, vides et dans un sac noir.



MATIÈRES NON RECYCLABLES

Fibres

- Papier/carton souillé ou gras, papier ciré
- Autocollants, papier peint, cellophane
- Papier photo, papier d'emballage métallisé, ciré ou plastifié
- Enveloppes matelassée, objets composés (cartables, etc.)
- Papier mouchoir, essuie-tout, serviette de table, couche



Verre

- Verre à boire, verre plat (vitre, miroirs, etc.)
- Ampoules et fluorescents
- Pyrex, porcelaine, cristal
- Céramique et vaisselle (pièces entières ou fragments)



MATIÈRES NON RECYCLABLES

Métal/aluminium

- Ferraille, tuyaux, clous, vis
- Casseroles, chaudrons, moules à muffins
- Contenants de peinture, solvants, pesticides, aérosols, etc. (RDD)
- Appareils électroniques, électroménagers et petits appareils domestiques
- Objets composés de plusieurs matières (jouets, outils, etc.)



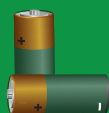
Plastique souple

- Emballage de nourriture (chocolat, croustilles, fromage, viande)
- Sacs de céréales ou de craquelins (cirés)
- Sacs de croustilles et enveloppes de friandises (gras)
- Bâches (toiles de piscine, auvents, etc.)
- Pellicule plastique «Saran warp»



Plastique rigide

- Tous les plastiques no «6» (polystyrène)
- Boîtier de disques compacts (CD)
- Contenants de peinture, huile à moteur, etc. (RDD)
- Tubes et pompes dentifrice
- Produits de caoutchouc (tuyaux d'arrosage, bottes, etc.)
- Objets composés de plusieurs matières (jouets, outils, etc.)



Venez déposer vos piles usées, cartouches d'encre et vieux cellulaires dans le contenant prévu à cet effet à l'Hôtel de Ville de Saint-Joseph-de-Sorel.

Chroniques policières de la Sûreté du Québec



Objet : Arnaque téléphonique : prévention auprès des grands-parents

Les policiers de la Sûreté du Québec de la MRC de Pierre-De Saurel tiennent à rappeler certains conseils de sécurité afin d'éviter des fraudes auprès des personnes âgées.

Récemment, dans notre MRC, un ou des individus se seraient fait passer pour les petits-enfants de certains aînés afin de leur soutirer des sommes d'argent et utiliseraient toujours le même stratagème.

Le ou les suspects téléphoneraient à des aînés en se faisant passer pour leurs petits-fils. Ils prétendraient avoir des problèmes et /ou être dans une situation d'urgence et demanderaient qu'ils leur fassent parvenir immédiatement de l'argent. Ils insisteraient pour que leurs parents ne soient pas mis au courant et mentionneraient les rembourser dès que possible. Le ou les arnaqueurs pourraient également avoir un complice qui entrerait en communication avec la personne âgée en prétendant être un policier ou un avocat. La victime transférerait, par le biais d'un service de transfert d'argent en ligne, de l'argent de son compte à son présumé « petit-fils ». Parfois, le ou les suspects iraient même récupérer l'argent demandé au domicile de la victime.

Voici donc **quelques conseils de prévention** afin d'éviter de tomber dans de tels pièges :

- N'offrez jamais d'information privilégiée à votre interlocuteur.
- Demandez-lui des détails et validez ces informations avec les parents ou d'autres membres de la famille.
- Assurez-vous de l'identité de votre interlocuteur en lui posant quelques questions personnelles auxquelles seuls vos vrais petits-enfants sauront répondre.
- Ne faites jamais un virement d'argent téléphonique, peu importe les circonstances.
- Ne fournissez jamais votre numéro de carte de crédit par téléphone ou sur Internet à moins d'être sûr du destinataire.

Pour des conseils de prévention supplémentaires sur la fraude par Internet, par téléphone ou par la poste auprès des aînés, consultez cette section du site Internet de la Sûreté du Québec.

Si vous avez été victime d'une arnaque de ce genre, il est important d'appeler son service de police local. Rappelons que toute information sur des actes criminels ou des événements suspects peut être communiquée à la Centrale de l'information criminelle de la Sûreté du Québec au 1 800 659-4264.

L'utilisation de la bicyclette et des équipements montés sur roues

La bicyclette est très populaire, mais il y a aussi d'autres façons de se déplacer en roulant! Toutefois, avons-nous le droit de circuler sur le réseau routier avec tous ces équipements montés sur roues?

Voici ce que précise le Code de la sécurité routière à ce sujet :

- **PERMIS** sur la chaussée : la bicyclette et la trottinette sans moteur.
- **INTERDIT** sur la chaussée : la trottinette motorisée, les patins à roues alignées, la planche à roulettes et le véhicule jouet.

Cyclistes, saviez-vous que?

- En plus des équipements obligatoires requis la nuit sur une bicyclette, celle-ci doit également être munie d'au moins un phare blanc à l'avant et d'un phare rouge à l'arrière.

- Le conducteur d'une bicyclette doit se conformer à toute signalisation et circuler à l'extrême droite de la chaussée.
- Il est interdit pour un conducteur de bicyclette de porter un baladeur ou des écouteurs.

Patineurs et planchiste, saviez-vous que?

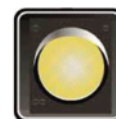
- En vertu d'un règlement municipal de la MRC de Pierre-De Saurel, l'usage de patins à roues alignées, de planches à roulettes, de trottinettes et de véhicules jouets est également interdit dans les rues, les parcs, sur les trottoirs et dans les places publiques.
- Une personne qui enfreint le règlement mentionné ci-dessus est passible d'une amende de 320 \$.

Source : SAAQ

NOUVELLE SIGNALISATION



COHABITATION
CYCLISTES / AUTOMOBILISTES



Les feux clignotants jaunes installés à la hauteur de la piste cyclable de la Sauvagine sur le boulevard Poliquin à Sorel-Tracy, obligent le conducteur d'un véhicule routier à diminuer sa vitesse et céder le passage aux cyclistes et aux piétons déjà engagés dans l'intersection.

AMENDES

**Automobiliste
100\$**

Cycliste 15\$



**3 points d'inaptitude
dans les deux cas**

Le transport collectif

STACR, une mobilité facilitée !



Renseignements relatifs au Service de transport collectif rural de la MRC de Pierre-De Saurel

Le transport collectif rural est offert par le biais des places disponibles dans les véhicules de transport adapté sur réservation.

Les utilisateurs partagent donc le service avec la clientèle du transport adapté. D'ailleurs, ceux-ci seront toujours priorités.

Une plage horaire de transport différente à la demande initiale peut être proposée aux usagers du transport collectif. Il revient à la répartition de veiller à intégrer les réservations dans les circuits existants afin de répondre à un maximum de demandes.

STACR offre un service de qualité selon sa disponibilité opérationnelle et financière.

Procédures de réservation

Vous devez fournir à la répartition:

- Numéro de dossier*;
- Nom et prénom de l'utilisateur;
- Date et heure du déplacement;
- Heure du rendez-vous (s'il y a lieu);
- Lieu et adresse du point de chute**.

* Lors du premier appel, un numéro de dossier vous sera attribué sans frais.

** Si le véhicule circule près du domicile de l'utilisateur, il est possible d'y effectuer l'embarquement. La même règle s'applique sur les lieux de débarquement.

Pour effectuer, modifier ou annuler une réservation:

Les réservations ou les modifications doivent être faites la veille du transport avant midi (12 h).

Pour les déplacements du samedi, dimanche, lundi ou d'un jour férié, l'utilisateur doit réserver le dernier jour ouvrable avant midi (12 h).

Pour annuler un déplacement, veuillez téléphoner au minimum deux (2) heures avant votre déplacement.

Un chauffeur ne peut modifier une réservation sans l'accord du répartiteur.

Horaire du service de transport*

Tous les jours de 6 h à minuit

* Les heures où les véhicules sont disponibles pour voyager la clientèle

Horaire de la répartition*

Lundi au vendredi

de 8h30 à 12h et de 13h à 16h30

* Les bureaux sont fermés lors des jours fériés.
Il est donc recommandé de réserver quelques jours à l'avance.

Téléphone : 450 746-7827

Sans frais : 1 855 751-7827

Les bagages et sacs d'emplettes sont permis s'ils ne nécessitent pas l'intervention du conducteur, n'excèdent pas ce que vous pouvez tenir sur vous, et n'encombrent pas le passage à bord du véhicule.

Les seuls animaux permis à bord des véhicules sont les chiens-guides ou d'assistance.

Il est strictement interdit de fumer à bord des véhicules et d'utiliser une cigarette électronique (vapotage).

NOUS JOINDRE

56, rue Charlotte, bureau 362
Sorel-Tracy (Québec) J3P 1G3
450 746-7827

Sans frais : 1 855 751-7827

www.mrcpierredesaurel.com/transportmrc

Les tarifs

	Grille tarifaire 2015 (Tarifs en vigueur par municipalité)			
	Tarif ordinaire	Tarif réduit*	Carte mensuelle ordinaire	Carte mensuelle tarif réduit*
Inter-municipalité **	3.50 \$	2.50 \$	69.00 \$	41.00 \$
Zone 1				
Sorel-Tracy / secteur Tracy	4.00 \$	2.50 \$	78.00 \$	46.00 \$
Sorel-Tracy / secteur Sorel				
Saint-Joseph-de-Sorel				
Zone 2				
Sainte-Anne-de-Sorel	4.50 \$	3.00 \$	88.00 \$	53.00 \$
Saint-Robert				
Sainte-Victoire-de-Sorel				
Zone 3				
Massueville				
Saint-Aimé	5.50 \$	3.50 \$	110.00 \$	70.00 \$
Saint-Ours				
Saint-Roch-de-Richelieu				
Yamaska				
Zone 4	6.50 \$	4.00 \$	133.00 \$	80.00 \$
Saint-David				
Saint-Gérard-Majella				

* Tarif réduit : 65 ans et plus, ou étudiants temps plein (avec preuve de l'établissement scolaire)
 ** Massueville et Saint-Aimé seront considérés comme étant un déplacement inter-municipal

Coûts des livrets	
Livret de 20 billets de 0,50 \$	9.00 \$
Livret de 20 billets de 2,00 \$	36.00 \$
Livret de 20 billets de 3,00 \$	54.00 \$
Livret de 10 billets de 5,00 \$	45.00 \$

Les coûts de passage peuvent être payés en argent comptant ou en billets. Ces derniers sont disponibles au bureau du STACR ou auprès des chauffeurs.

Les points de chute

Il est possible de faire d'autres arrêts que ceux indiqués ci-dessous, si le véhicule circule près de votre lieu d'embarquement ou de débarquement.	
Massueville	Dépanneur S.G. Bardier - 948, rue Royale
Saint-Aimé	- Dépanneur S.G. Bardier - 948, rue Royale (Massueville) - Caisse populaire Desjardins - 246, rue Bonsecours (Massueville)
Saint-David	Marché Soleil - 24, rue Principale
Sainte-Anne-de-Sorel	- Église - 580, chemin du Chenal-du-Moine - Centre des loisirs - 748, chemin du Chenal-du-Moine - Mairie - 1685, chemin du Chenal-du-Moine - En face du 2584, chemin du Chenal-du-Moine - En face du 3086, chemin du Chenal-du-Moine - En face du 3362, chemin du Chenal-du-Moine
Sainte-Victoire-de-Sorel	- Marché Extra - 324, montée Sainte-Victoire - Caisse populaire Desjardins - 1566, chemin des Patriotes
Saint-Gérard-Majella	Édifice municipal - 435, rang Saint-Antoine
Saint-Ours	Épicerie Arpin & Fils Inc - 2471, rue de l'Immaculée-Conception
Saint-Robert	- Épicerie St-Robert - 664, chemin Saint-Robert - Caisse populaire Desjardins - 4101, route Marie-Victorin
Saint-Roch-de-Richelieu	- Centre communautaire Chapdelaine - 878, rue Saint-Pierre - Dépanneur Chez Marie-Ann - 515, rue Principale
Yamaska	- Église - 141, rue Principale - Marché Sélection (Pédro T) - 174, rue Mgr-Parenteau - Marché Richelieu - 5, rue Mgr-Parenteau - VR Yamaska—3 Rang du Bord de l'Eau E. - Automobiles Peliss Liée—122 rue Centrale
Sorel-Tracy	- Centre hospitalier Hôtel-Dieu - 400, av. de l'Hôtel-Dieu (Sorel) - Terminus CIT - 250, boul. Poliquin (Sorel) - Les Promenades de Sorel - 450, boul. Poliquin (Sorel) - Super C - 250, boul. Fiset (Sorel) - Centre-ville, parc Royal - 89, rue du Prince (Sorel) - Cégep de Sorel-Tracy - 3000, boul. de Tracy (Tracy) - Métro Plus Tracy - 7000, av. de la Plaza (Tracy) - Cinéma St-Laurent - 8333, boul. Industriel (Tracy)
Saint-Joseph-de-Sorel	Halte Soleil - 404, rue Filiatrault

HEURES D'OUVERTURE**HORAIRE D'ÉTÉ****BUREAU ADMINISTRATIF À L'HÔTEL DE VILLE
(DU DÉBUT MAI AU 1^{er} LUNDI DE SEPTEMBRE)**

Lundi au jeudi de : 08h15 à 12h00
13h00 à 16h30
Vendredi : 08h15 à 11h45
Fermé l'après-midi

**FERMETURE DU BUREAU POUR LA PÉRIODE DES
VACANCES**

Le bureau sera fermé du 20 juillet au 1^{er} août 2015
inclusivement.

TRAVAUX PUBLICS**(DU 1^{er} LUNDI DE MAI AU 1^{er} LUNDI DE SEPTEMBRE)**

Lundi au jeudi de : 07h00 à 12h00
13h00 à 17h00
Vendredi : 8h00 à 12h00
Fermé l'après-midi

CONGÉS FÉRIÉS À VENIR

Les bureaux de la municipalité seront fermés:

- Mercredi 24 juin • Jeudi 2 juillet PM
- Vendredi 3 juillet • Lundi 7 septembre

COMPTES DE TAXES**N'OUBLIEZ PAS**

Troisième versement : 13 août 2015

TERRAIN DE SOCCER

La Ville de Saint-Joseph-de-Sorel désire informer la population que le terrain de soccer est réservé pour des joutes et des pratiques du Club de Soccer du Bas-Richelieu, tous les, lundi, mardis, mercredis ainsi que les jeudis, de 17h30 à 20h30.

MERCI DE VOTRE COLLABORATION

RAMPE DE MISE À L'EAU

N'oubliez pas qu'à compter du 1^{er} juin, vous devez posséder votre passe pour utiliser le stationnement de la rampe de mise à l'eau.

Un maximum de **50 passes** sera émis par année d'émission.

PROCHAINES SÉANCES DU CONSEIL

Dates: 8 juin, 6 juillet et le 17 août 2015
Heure : 19h00 - début de la séance ordinaire

SERVICES MUNICIPAUX

URGENCE : (POLICE ET INCENDIE) 911

Police SQ : 450 310-4141

INCENDIE VILLE DE SOREL-TRACY :

Prévention 450 780-5600, p. 5200

Garage municipal, voirie : 450 743-4572

Secrétariat : 450 742-3744

Secrétariat : (télécopieur) 450 742-1315

Courriel : ville@vsjs.ca ••• Site web : www.vsjs.ca

Aréna : (loisirs) 450 743-3205

Piscine : 450 742-1172

Local du 3^e âge : 450 743-5431

MATIÈRES RÉSIDUELLES

MRC Pierre-De Saurel : 450 743-2703

USINE DE FILTRATION SAINT-JOSEPH-DE-SOREL

1 200, rue Antaya, Sorel-Tracy 450 743-7087

MAIRE ET CONSEILLERS(ÈRES)

- Olivar Gravel450 742.3148
- Serge Baron450 742.5818
- Jean-Guy Cournoyer450 743.8779
- Vincent Deguise450 742.4379
- Michel Latour450 746.8965
- Francine Parenteau450 746.0896
- Jacques Renaud.....450 743.7803

AVERTISSEUR DE FUMÉE

Vous n'êtes pas sans savoir qu'il existe un règlement municipal obligeant tout propriétaire à installer un ou des avertisseurs de fumée dans son ou ses logements. Tout ceci dans le but de protéger vos vies et de réduire les pertes dues aux incendies. Une fois le détecteur installé, il appartient au locataire ou au résident de vérifier régulièrement les piles afin que l'appareil soit toujours en état de fonctionnement.

Information Municipale de Saint-Joseph-de-Sorel

Tirage : 1 100 exemplaires

Conception et impression : Imprimerie Mongeon et Fils Itée

Comité : Conseil de ville de Saint-Joseph-de-Sorel

Rédacteur en chef : Olivar Gravel

Dépôt légal : 2^e trimestre 1991

Bibliothèque Nationale du Québec

Bibliothèque Nationale du Canada ISSN 1183-7551

Ce bulletin d'information municipale est publié trimestriellement par la ville de Saint-Joseph-de-Sorel, à l'intention de ses contribuables et ses résidents.